



Procès du FN contre la CGT

Le Front National néglige de mener à son terme la démarche juridique engagée contre la CGT.

Les procédures engagées contre notre fédération des services publics et notre confédération par le Front National depuis 2011 au sujet de la désaffiliation du syndicat CGT de Nilvange dirigé par Monsieur Engelmann s'est terminée dans la plus grande discrétion !

En effet, la partie adverse n'a pas daigné se présenter ni par ailleurs s'excuser au tribunal lors de l'audience prévue fin 2014 pour contester notre droit à se séparer de syndiqués portant des idées et valeurs contraires, racisme et xénophobie, à celles portées depuis 120 ans par notre organisation syndicale.

Nous réaffirmons que les valeurs portées par l'extrême droite sont dangereuses pour les salariés et sont une véritable imposture sociale. Le Front National ne cherche qu'à diviser les salariés et ne s'attaque jamais aux intérêts des détenteurs du Capital.

Après avoir paradé, fort de son soi-disant bon droit à rester syndiqué, le nouveau maire d'Hayange et candidat aux élections départementales est certainement trop occupé à mettre la pression sur les équipes syndicales dans sa collectivité. Les salariés communaux d'Hayange ont répondu début décembre en donnant la majorité à la CGT.

Militer à l'extrême droite, au Front National est incompatible avec l'action au quotidien de la CGT pour l'intérêt individuel et collectif des salariés du privé comme du public, privés d'emploi ou retraités, dans la tolérance et l'épanouissement des diversités.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 18 mars 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr